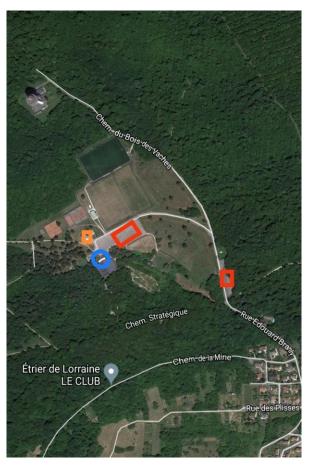
L'Association Ludréenne Trail Et Running est heureuse de vous accueillir pour sa 1^{ère} Edition des « 12h contre le cancer ».

ARTICLE 1 - DATE ET ACCÈS COURSES:

La 1ère édition des « 12h contre le cancer » aura lieu le samedi 18 mars 2023 du 8h à 20h au plateau de loisirs de Ludres (54710), chemin du bois des vaches. Un grand parking public et gratuit est à disposition au point de départ de la course.

Le parcours de l'épreuve passera par les communes de Ludres, Messein et Chavigny.



DEPART et ARRIVEE
(Espacés de moins de 4m)

PARKING

CONSIGNES

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA, dans les catégories Espoir, Senior et Master nés en 2002 et avant.

Licenciés: Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Licence sportive: en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes: FFTRI, FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédération sportive des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP).

Non licenciés et Étrangers (même licenciés dans leur pays) certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **21 décembre 2022**. La manière à privilégier pour s'inscrire :

• **En ligne**, via le site https://www.wanatime.fr moyennant des frais supplémentaires. La date limite des inscriptions en ligne est fixée au 15 mars à 00h.

Sinon, vous pouvez également tenter de le faire **sur place**, à la maison des loisirs du plateau de Ludres, chemin du bois des vaches, le 18 mars au matin à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ, **mais dans la limite des dossards restants disponibles**.

Aucune inscription n'est prise par téléphone ou par mail.

TARIF DU DOSSARD:

40 euros pour les solos et 60 euros pour les équipes de 3

(N.B : 15% de votre inscription est reversé directement à la ligue contre le cancer).

Pour votre confort de course, le nombre de participants est limité à :

- 120 Dossards sur les 12h contre le cancer en solo,
- 20 Équipes mixtes de 3 sur les 12h contre le cancer en relais.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de s'inscrire.

<u>Attention</u>: Pour annuler votre inscription et être remboursé, il faut nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le 3 mars 2023 à 12h. Une partie de votre inscription étant directement reversée à la ligue contre le cancer, seulement 75% du prix de votre inscription vous sera reversée.

Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

ARTICLE 4 – ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

SITE DU DÉPART:

Une buvette et une petite restauration sont installées sur le site du départ.

Vous avez la possibilité de déposer un sac d'affaires (vêtements, ravitaillement personnel) au poste des consignes. Des bénévoles surveillent les consignes, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Des toilettes sont mises à disposition des participants sur le site de départ.

Pas de douche à disposition.

REMISE DES DOSSARDS:

- Espace sequoia, 201 Rue Marie Marvingt, à Ludres (54710) le vendredi 3 mars 2023 à partir de 18h30.
- À la maison des loisirs le 18 mars 2023 à partir de 6h30 et jusqu'à 7h30 pour les inscriptions sur place principalement.

Les dossards sont délivrés sous réserve d'avoir fourni une licence ou un certificat médical valable.

LA BALISE ELECTRONIQUE (bracelet) sera délivrée sur place aux participants.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le principe des 12h contre le cancer est de parcourir une même boucle un certain nombre de fois, en respectant la barrière horaire d'une heure par boucle. Pour cette 1ère édition, nous vous proposons :

<u>Pour les solos</u>: Le défi est de boucler 12 tours maximum sur un parcours de 6,7 kms avec 268 m de dénivelé positif, soit un maximum de 80,4 kms et 3216 m de D+.

Le premier départ est donné le samedi 18 mars 2023 à 8h.

<u>Pour les relais</u>: Le défi est de boucler 12 tours maximum en équipe (3 relayeurs mixtes obligatoirement) sur un parcours de 6,7 kms avec 268 m de dénivelé positif, soit un maximum de 80,4 kms et 3216 m de D+.

Les 12 tours peuvent être répartis librement entre les trois relayeurs.

Le premier départ est donné le samedi 18 mars 2023 à 8h.

Le parcours est le même que pour les dossards solos.

RÈGLES COMMUNES aux solos et relais:

Chaque coureur peut effectuer le nombre de tours qu'il souhaite mais doit obligatoirement débuter son premier tour à 8h. Les coureurs qui terminent leur tour au delà de l'heure imposée ne pourront pas prendre le départ de la boucle suivante, mais ils pourront patienter jusqu'au départ du tour suivant.

Les coureurs qui ne souhaitent plus prendre le départ de la boucle doivent se présenter au poste de remise de dossards/lots pour **indiquer qu'ils souhaitent arrêter** et pour récupérer leur médaille.

Tous les participants sont classés selon le nombre de boucles effectuées, puis selon leur temps cumulé. L'objectif est de boucler les 12 tours et d'obtenir le **meilleur temps cumulé**.

Un ravitaillement solide et liquide est mis à disposition des coureurs à l'arrivée de chaque tour jusqu'au départ de la boucle suivante.

Les ravitaillements et assistances personnels sont autorisés à l'arrivée de chaque tour, mais ils doivent se faire en dehors de la zone de ravitaillement. Aucun ravitaillement solide et liquide n'est prévu le long du parcours.

Le **port de la balise électronique (bracelet) + dossard** est **obligatoire** et doit être visible durant toute la durée de l'épreuve (poignet ou cheville pour le bracelet), sous peine de disqualification.

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs de courir ou marcher avec les participants sur le parcours sous peine de disqualification.

Sur le relais, il est interdit d'accompagner un membre de son équipe sur le parcours.

Les **chiens**, même tenus en laisse (Canicross), sont **interdits sur le parcours**.

HEURES DÉPART COURSES

1 ^{er} Tour	8H	7 ^{ème} Tour	14H
2 ^{ème} Tour	9Н	8 ^{ème} Tour	15H
3 ^{ème} Tour	10H	9 ^{ème} Tour	16H
4 ^{ème} Tour	11H	10 ^{ème} Тоиг	17H
5 ^{ème} Tour	12H	11 ^{ème} Тоиг	18H
6 ^{ème} Tour	13H	12 ^{ème} Тоиг	19H

ARTICLE 6 – CHRONOMÉTRAGE

Effectué avec une balise électronique (bracelet),

Les résultats seront disponibles en suivi live sur le site du chronométreur et le lendemain de la course sur la page Facebook de l'épreuve.

ARTICLE 7 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Gobelet ou flasque personnels pour le ravitaillement.
- Lampe frontale ou pectorale pour les dernières boucles.
- Sifflet.
- Dossard visible.

Il est de votre responsabilité de prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course.

LES BÂTONS SONT AUTORISES.

ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES

La remise des prix se fera sur le site de départ à partir de 20h le 18 mars 2023.

Sont récompensés:

- En solo : Trois premiers hommes et trois premières femmes au classement scratch,
- En relais : Trois premières équipes mixtes du classement scratch.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident physiologique survenant pendant la course ou en découlant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol d'affaires personnelles et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

Les photos de course seront visibles sur notre page Facebook quelques jours après l'épreuve.

ARTICLE 11 – CNIL

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de litiges, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

ARTICLE 13 – ANNULATION

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 14 – CHARTE ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, sans laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations.

Toute l'équipe organisatrice vous souhaite une très belle course !!!

Fait le 20 décembre 2022,

Les membres du bureau de l'Association Ludréenne Trail Et Running.

